

## **Un premier Bilan du Comité de Développement (CoDev) de Bretagne porte de Loire Communauté (BpLC) 2018 : des avancées majeures et une crise profonde qui détermine une nouvelle manière d'agir pour le territoire**

### **Mes motivations en tant que membre du nouveau CoDev de BpLC : des engagements et actions préalables sur le territoire**

A travers le CUP (Comité Unique de Programmation), j'ai eu connaissance du CoDev de BpLC. J'ai eu des contacts réguliers avec le CoDev du PdVV (Pays des Vallons de Vilaine) dès mon intégration au CUP en 2014, par le biais de son président et son animatrice. Je suis entré au CUP après avoir participé à plusieurs ateliers sur le devenir de ce territoire dans 30 ans en 2013. La question énergétique qui y avait toute sa place, a été mon point d'entrée, en tant que militant d'une association de Tresboeuf refusant un projet de parc éolien. Dès ce moment, je me suis positionné dans une perspective constructive, propre au débat en proposant le terme d'alter-éolien. Cela m'a amené à représenter ce point de vue lors des débats touchant la question énergétique dans les projets à financer présentés au CUP. J'avais d'autre part travaillé sur des préoccupations sociales à Guichen entre 2004 et 2011, d'abord sur la mise en place d'actions intergénérationnelles 2004-2008, puis sur l'analyse des besoins sociaux avec deux ateliers 2010-2012, les familles en situation de précarité et le logement adapté aux personnes vieillissantes. Dernièrement, en 2016-2018, j'ai contribué au diagnostic jeunesse de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté), avec le Collège Coopératif en Bretagne (CCB), l'autre ComCom (Communauté de communes) du PdVV. Dans le cadre du PLUI (Programme Local d'Urbanisme Intercommunal), des rencontres organisées par l'ancienne ComCom MVS (Moyenne Vilaine et Semnon) avaient eu lieu, notamment sur les paysages, auxquelles j'ai contribué. J'ai surtout investi le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial), lieu d'information sur les données propres au territoire et de propositions pour le développement durable et la maîtrise énergétique.

Les liens avec le Conseil départemental ont été tissés à travers le Contrat départemental de territoire 3 (CDT3). Siégeant en tant que citoyen, cela m'a permis de disposer d'un portrait statistique du territoire, des axes d'investissement du Département et d'interroger élus et techniciens pour éclaircir certains points. L'absence de CoDev, limitait la possibilité de communiquer et rendre compte des enjeux portés par cette instance. D'autres espaces ont été investis préalablement à mon intégration au CoDev : le Conseil régional et certaines de ses instances comme le CESER (Conseil Economique Social et Environnemental régional), le réseau des CoDev bretons. La vie associative, le carrefour des transitions, la CopBreizh, le numérique, ont associé élus, chercheurs et militants associatif. Le réseau des CoDev bretons a exploré de façon originale de nouveaux terrains, telle la mobilité, le maillage urbain-rural. La mise en commun de problématiques territoriales a créé des liens, développé les idées et facilité leur expression et réalisation dans les territoires.

La charte d'engagement du CoDev a permis de clarifier mon positionnement. Je n'ai pas rejoint le CoDev pour porter mon point de vue associatif. Les valeurs toutefois défendues rejoignaient et enrichissaient les enjeux poursuivis par le CoDev : rapprocher le citoyen de son territoire en contribuant à éclairer le projet porté par les élus, voire y contribuer en proposant de nouvelles pistes. A ce titre, mon association, AGVT (Association Gare aux Vents

de Tresboeuf), est devenue en mars 2017 avec le concours du CCB et de l'association Eolien citoyen en Pays de Vilaine (EPV), association partenariale de recherche environnementale labellisée en tant que tel dans le programme REPERE (Réseau d'Echange et de Projets sur le Pilotage de la Recherche et l'Expertise) porté par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire.

### **La mise en place des premières actions du CoDev de BpLC : saisines et autosaisines**

A la réunion plénière et constitutive de septembre 2017 à Bain, après présentation par le Président du CoDev de pays et le président de la ComCom, je me suis candidaté dans le collège association. Je suis entré au bureau, ai participé à la mise en place du CoDev (charte d'engagement) et ai fait connaissance des autres membres. Un positionnement original de ses membres a marqué ce début de CoDev : le refus d'instaurer une présidence en proposant une tri-coprésidence, de façon à représenter chaque collègue : citoyen, associatif et économique. Ce choix a été ensuite à l'origine des difficultés rencontrées avec la mise en place mi-2018 du nouveau CoDev du PdVV, imposant dès le début une présidence et une vice-présidence.

Comment un CoDev fonctionne ? Un bureau, des réunions, un programme d'actions, des ateliers sont mis en place (Annexe 6). Un budget a été présenté et la ComCom a attribué une somme de 6500€ pour le fonctionnement du CoDev en 2018. Deux types d'interventions structurent la mission du CoDev : les demandes de la ComCom et ses élus : cela portait sur le projet de territoire, ses 5 axes et sa centaine d'actions. Des ateliers associant élus et citoyens avaient déjà eu lieu et se prolongeaient naturellement avec la mise en place du CoDev. D'abord, il y a eu une rencontre de présentation du CoDev auprès des élus de la ComCom et le projet de territoire a été présenté dans ses attentes et son état d'avancement. Au moins deux réunions ont eu lieu pour que le CoDev contribue à son écriture. Il en est résulté un écrit repris par le rédacteur du projet et présenté à la ComCom. Il semble que lors de la restitution, des incompréhensions soient apparues qui n'ont pas pu être complètement levées. Quelques extraits sont présentés dans ce bilan.

Dans l'orientation « Un territoire préservé et autonome », la formulation des propositions du projet de territoire sont rédigées de telle manière que l'on ne peut être que d'accord. Le consensus apparemment recherché peut limiter les contributions et les apports du CoDev de BpLC. Dans ce registre, comment s'articulent la rénovation de l'habitat social (si celui-ci existe dans toutes les communes), le développement du lien social, le réaménagement des centres bourgs avec notamment la multiplicité des services ? Une transversalité pourrait-elle être recherchée avec le renouvellement de la population ? Dans ce cas, les parcours résidentiels pourraient aider à une première formulation.

Dans l'orientation « Préserver le patrimoine culturel et touristique », un lien est à opérer avec la connaissance des zones humides en ce qui concerne la préservation de la biodiversité. Le patrimoine culturel et touristique (rencontre avec la biodiversité) est également à envisager sous cet aspect qui renouvelle l'attachement au territoire et la manière de le faire connaître à d'autres avec notamment la connaissance des parcours résidentiels. Quel pourrait être la place des syndicats d'initiative communale sous cet

angle ? Est aussi abordée la question d'un office unique des sports et de la culture, proposition qui pourrait être discutée lors d'un forum intercommunal à mettre en place. Comment favoriser une politique culturelle visant entre autres à soutenir des artistes locaux ? Les sports et la culture participent d'une écologie sociale, avec des itinéraires à créer, qui renouvellent également les cheminements culturels et touristiques (Annexe 2).

Dans l'orientation « Soutenir un modèle agricole local », on note que l'agriculture conventionnelle est en crise et que son modèle encore dominant, ne peut servir de seule trame pour le développement local. Le choix de ses aliments, de la qualité des repas servis aux enfants de nos communes, passent aujourd'hui par de plus en plus de cantines qui font appel à des produits bio. Consommateurs et producteurs ont à se parler, œuvrer ensemble pour une alimentation plus saine (place des pesticides et entrants chimiques), moins dispendieuse en énergie (circuits plus courts) en s'orientant vers davantage d'autonomie. Cela ne va pas sans changements profonds dans l'octroi des terres. Quelles places pour le maraîchage dans les incitations de la Chambre d'agriculture et les décisions de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) Bretagne, conduite notamment par les orientations du syndicat majoritaire ? Dans cet enjeu, le Conseil de développement a un avis à donner et une contribution importante à réaliser, notamment sous l'angle de la transition écologique sociale.

Quant aux auto-saisines, on compte la vie associative qui est une dynamique de citoyenneté importante à maintenir et conforter dans le territoire. Déjà un premier travail du CoDev du PdVV a permis de recenser par catégorie et géographie les associations. Une première réunion a eu lieu en janvier. Cette seconde rencontre élargie, a eu essentiellement pour thème la vie sportive qui est une des composantes essentielles de la dynamique associative (Annexe 1). Les sports touchant (ou ayant touché) la plupart des habitants et des familles du territoire, par son caractère intergénérationnel, les hommes cependant davantage que les femmes, son aspect transversal peut être utile à la réflexion globale sur la vie associative, notamment culturelle et de loisirs. Si le sport a dominé la rencontre, cela a permis au groupe de travail d'aborder des questions transversales et essentielles pour le maintien et le développement de la vie associative. En ce qui touche la mutualisation, il convient de se demander, à chaque fois que se met en place une activité culturelle, quel aspect sportif pourrait y avoir sa place, et réciproquement. De nouvelles manières de concevoir l'animation associative contribueraient ainsi à enrichir la vie sociale du territoire. Chaque demande de financement pourrait avoir un volet inter-associatif par mutualisation d'outils et/ou par la prise en considération d'objets différents.

La jeunesse a constitué un autre chapitre investi par le CoDev. Il y a eu tout d'abord une rencontre avec le chargé de mission jeunesse de la ComCom qui a présenté le projet Jeunes en TTrans Transversalité, Transitions, Transformations, associant l'EHSP (Ecole des Hautes études en Santé Publique) dans une recherche nationale en Bretagne en lien avec un quartier de Lorient (56) et Morlaix (29). Une première réunion avait réuni les acteurs du territoire et présentaient les premiers résultats de la recherche. Deux autres forums ont suivi : l'un concernant le bien-être et la santé des jeunes avec la formation d'un réseau, l'autre les métiers et les formations ouvertes. Le CoDev y a été convié, y a été actif et poursuit son engagement (Annexe 3). Un lien se tisse avec les acteurs jeunesse et les élus de VHBC, à reprendre dans le cadre du CoDev du PdVV.

Par ailleurs, un projet porté par le pôle ESS (Economie Sociale et Solidaire), le CJM (Coopérative de Jeunes Majeurs) et financé notamment par le CUP, a permis à des jeunes de montrer leur capacité d'organisation dans un moment donné à créer leur emploi sur le territoire. Une discussion rencontre, des entretiens, un suivi ont été réalisés, l'évaluation de cette action restant à faire.

Quant à la politique multimédia déjà actée, une attention particulière concerne « l'illettrisme » numérique et le risque de fracture sociale que cela peut entraîner. Avec l'arrivée du THD (Très Haut Débit), un « FabLab » itinérant pourrait voir le jour pour favoriser une médiation numérique au bénéfice de toute la population. Un membre du CoDev a participé à une rencontre en début d'année sur le numérique organisée par le Conseil régional à l'Université de Rennes 2.

Enfin, en juin 2018, pour mieux comprendre les enjeux de la décentralisation, des intercommunalités et de la politique territoriale qui se met en œuvre face aux différents échelons de décision, le CoDev de BpLC a invité Thierry Frinault, MC à l'Université de Rennes2 pour éclaircir ces questions. Les élus y étaient présents.

### **Les autres démarches réalisées**

La formation n'a pas été absente en 2018. Un atelier avec élus, techniciens et membres de CoDev a eu lieu pour se familiariser avec les nouveaux modes de communication. L'ARIC (Association Régionale d'Informations des Collectivités) a proposé une formation « territoires autonomes » suivi par un membre du CoDev. Être autonome sur la gestion des déchets suppose d'être bien informé sur les missions et l'organisation du SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères). Un membre du CoDev a été invité à participer au CCLD (Comité Consultatif Local sur les Déchets). Une soirée information avec consultation des dossiers a eu ensuite lieu au Smictom. Cet aspect est plus particulièrement travaillé par un groupe de travail du CoDev de VHBC, et suivi par le groupe de travail PCAET du CoDev du PdVV et l'atelier transition écologique sociale de l'atelier du CoDev de BpLC.

Le lancement d'un atelier lié à la transition écologique est chose faite, à partir de la précarité énergétique, qui a été d'abord à la rencontre d'un espace particulier, un hameau d'une commune très rurale et à faibles revenus des ménages, Tresboeuf (Annexe4). De là, à partir d'un travail de rencontres avec les habitants et de recueil de données (leur logement, leur mobilité, leurs ressources, etc.), le CoDev commence à disposer de leurs pratiques, leurs réelles volontés d'agir, que nous pourrions avec eux transmettre aux acteurs opérationnels et aux élus pour faire évoluer leurs actions.

Les liens avec les autres CoDev se sont réalisés principalement à travers la coordination des réseaux bretons à laquelle nous avons participé (journées thématiques, réunions de coordination et contribution à Lorient à la rencontre sur les transitions). Les relations avec le CoDev de Redon agglomération, facilitées par Emmanuelle Guerin, animatrice des deux

CoDev, ont donné lieu à des échanges réguliers quant aux manières de faire et les réalisations.

### **Une crise majeure non encore résolue qui se conjugue avec le mouvement des Gilets jaunes et qui rebat les cartes du CoDev de BpLC**

Paradoxalement, l'extension du champ d'action du CoDev de BpLC, avec son entrée dans le CoDev du PdVV, a abouti à un éclatement de celui-ci. Ce qui n'a pas été le cas pour le CoDev de VHBC qui, confronté au même problème de gouvernance, a marqué son opposition et essayé conjointement avec le CoDev de BpLC qui avait préalablement mis dans la balance la démission de son bureau, de trouver une sortie, élaborée lors d'une réunion conjointe le 31 octobre 2018. Ne disposant d'aucun moyen (pas de budget, ni de mise à disposition de temps d'animation), n'ayant pas instauré une présidence collégiale, ni écrit une lettre aux trois présidents concernés, le CoDev de VHBC a poursuivi ses travaux en investissant les groupes de travail, notamment ceux portés par le CoDev du PdVV.

La réponse des élus, avec notamment la suppression du temps de l'animatrice, a bloqué la dynamique du CoDev de BpLC. Au terme de la coprésidence de 9 mois (septembre 2018), un bureau ouvert a suivi. Liberté a été donnée à chaque membre de continuer à œuvrer dans les groupes de travail où ils se sont investis (Annexe 5).

Le mouvement des Gilets jaunes a surpris tout le monde : élus, instances de dialogue, communes, etc. Des citoyens ont pris l'initiative de se faire entendre, d'exposer leurs doléances, et a disposé d'un nouveau poids qui a fait bouger des lignes politiques jusqu'alors infranchissables. La question énergétique (taxe sur les carburants) qui mettait en avant l'injustice fiscale notamment pour les communes rurales, a été mise sur la place publique et porté au centre des débats, avec une redoutable efficacité.

Le CoDev dans sa version très simplifiée, c'est-à-dire porté par un petit noyau, a permis de rester en lien avec ce mouvement en initiant des rencontres pour faire remonter des doléances ouvertes par le Grand débat. D'autres instances sont apparues (le député de circonscription, le sous-préfet, etc.) pour légitimer dans les circonstances politiques du moment, ce type de démarche. Un bilan de ces rencontres a été réalisé par le CoDev de BpLC qui marque une nouvelle étape de son développement et de la citoyenneté locale. Ce sont sur ces bases qu'une nouvelle dynamique se fonde pour les actions futures du CoDev de BpLC qui permettront de lever les obstacles institutionnels de la crise passée et préparer le futur en se rapprochant des citoyens habitants du territoire.

Jean-Marc Vanhoutte  
14 octobre 2019

Jm.vanhoutte@free.fr

## ANNEXES

### 1. Extrait de la réunion du 14 mars 2018 : Sport et culture, même combat ? Notes, pistes à développer et propositions à mettre en débat

#### Les associations sportives du territoire de BpLC

L'enjeu de ce groupe de travail ouvert du Conseil de développement est de faire que les associations se fassent mieux connaître, d'abord en améliorant leur communication, puis en s'appuyant sur leurs forces pour mutualiser certains de leurs moyens. Elles bénéficient pour un grand nombre d'entre elles du soutien des communes où elles sont implantées. Elles sont partie intégrante du projet de territoire BpLC et disposent à ce titre d'une possibilité de financement à travers le CUP (Comité Unique de Programmation) au niveau du Pays des Vallons de Vilaine sur les fonds européens et régionaux, et le Contrat de territoire (fonds départementaux).

Les associations sportives de BpLC sont très variées. Certaines ont un écho régional, voire national (motocross à la Bosse, vol à voile à St-Sulpice des Landes), et leur vie est marquée par un grand événement annuel ; d'autres sont inscrites dans la vie quotidienne des habitants. Dans ce cas, elles peuvent être fragilisées, voire disparaître quand l'événement qui demande beaucoup d'investissements et de préparation bénévole en amont, ne peut avoir lieu. La responsabilité des associations est fortement engagée. Quand il y a des activités professionnelles, il y a des contraintes lors des manifestations, avec des droits et des devoirs des bénévoles. La confiance reste au cœur de l'action associative.

Trois OCAS (office cantonal d'animation sportive) structurent l'activité sportive dans le territoire : Grand Fougeray, Bain-de-Bretagne et Le Sel. Le sport féminin se limite souvent au tennis ou au volley. Tous les jeunes ne sont pas touchés par les OCAS. Une stratégie nouvelle doit voir le jour : créer de l'animation sportive, avec l'idée de suivre tous les jeunes des collèges, du début jusqu'à la fin de leurs études. Pour cela, il faut que les animateurs soient connus d'eux, en étant présents dans les établissements scolaires. Une carte multisports à 5€ par an a été proposée. L'agence des sports et des politiques jeunesse dispose d'un budget de 1,2 million d'euros pour accompagner la vie sportive dans le département et BpLC de 500.000€ pour sa politique jeunesse et sportive. 150.000€ sont destinés aux 3 OCAS. On constate toutefois que sur les 5000 enfants et jeunes du territoire, 1500 sont touchés par ces financements. Les compétences communautaires jeunesse sont limitées aux OCAS et aux activités nautiques. Les difficultés financières de Bain (emprunts « toxiques » contractés il y a quelques années) posent le problème du développement des équipements sportifs, avec de surcroît, la question de la piscine et sa récente fermeture. Le partage de compétences entre la commune et BpLC est en cours de révision.

#### Des fonctionnements associatifs différenciés : la question de l'emploi

Lors d'une réunion de toutes les associations sportives de l'ancienne communauté MVS (Moyenne Vilaine et Semnon), il avait été souligné la nécessité de créer des outils au service de la vie associative, notamment en termes d'emploi. Les OCAS de Bain et du Sel disposent d'emplois avec statuts de droit privé : un nouvel arrivant devenu fonctionnaire territorial, est par son statut amené à coordonner l'ensemble des sports du territoire. Cela crée une situation conflictuelle qui ne facilite pas la coopération entre les OCAS. A Redon, un regroupement d'employeurs a permis aux associations sportives de mobiliser 14 ETP avec un modèle économique par coût horaire où la collectivité n'intervient pas. L'emploi est

consolidé, avec une meilleure protection sociale pour les animateurs ; les associations n'ont plus à assumer la fonction d'employeurs. A l'inverse, à Bain, le tennis de table par exemple, a signé 11 contrats de travail : cela a pour effet de développer le turn over, d'empêcher l'installation sur le territoire des animateurs. De ce fait, tous les trois ans, il y a changement d'entraîneur.

Le coût d'un emploi chargé revient à 30.000€. Le projet pourrait être de créer un groupement d'employeurs pour 10 salariés, avec des compétences spécifiques, mais un diplôme polyvalent. Les communes y trouveraient leur intérêt dans une offre sportive élargie, sans pour autant voir leurs charges augmenter fortement et se répercuter par la hausse des impôts locaux. Les moins de 10 ans sont rarement pris en compte. Avec ce système, les 7 à 10 ans sont en capacité de faire quatre activités différentes. Des parcours intéressants peuvent être élaborés grâce à des interventions en milieu scolaire avec une logique économique meilleure, puisqu'un plus grand nombre d'enfants peuvent accéder à ces sports. Avec dix animateurs, on atteint un budget de 300.000€ auxquels s'ajoutent des frais de fonctionnement, ce qui fait que les 5000 jeunes du territoire sont touchés.

### **Développer l'animation sportive en prenant appui sur la vie scolaire**

L'intégration des sports dans les activités scolaires, permet de réduire les mobilités géographiques. Tous les élèves arrivent en même temps aux collèges. Le mercredi midi, ils rentrent chez eux car il n'y a pas de cantine et reviennent ensuite dans la ville centre. Une réflexion sur une politique sportive en milieu rural peut s'enclencher en prenant en compte ces temporalités. Des salles peuvent être réservées dans les créneaux horaires 17-19h. Il est aussi important de connaître les modes de vie des habitants et des familles pour faciliter l'accès aux sports. Un peu moins d'un actif sur quatre travaille dans l'agglomération rennaise. Dans un projet global, les actifs et seniors seraient consultés et accepteraient plus facilement des horaires facilitant la pratique sportive des jeunes. Les hommes pourraient pratiquer des activités après 21h et participer davantage à la vie du foyer. Pareil pour les femmes en situation de monoparentalité ; des dispositifs de garde d'enfants leur permettraient des pratiques sportives après 21h, même le mercredi. L'école du cirque au Grand-Fougeray et ses activités familiales, est proche de ce projet.

Le rôle des OCAS s'élargirait, en aidant à faire naître de nouvelles associations et en favorisant les connaissances inter-associatives et les mutualisations. Dans ce système, l'emploi précaire disparaît. Les animateurs ne sont plus payés en frais de déplacement, ni au « noir » et l'emploi qualifié devient la règle. Cela a ensuite des conséquences positives sur le bénévolat. Quand l'association n'est plus employeur, cela facilite l'engagement bénévole. Bien des problèmes de la vie quotidienne de la vie des associations se règlent et la crainte d'avoir affaire au pénal disparaît. En même temps, le bénévole n'est plus dans une concurrence permanente avec le professionnel, qui développe un état d'esprit de « consommateurs » où le secteur marchand prend le dessus sur les valeurs associatives et de l'économie sociale et solidaire portées, au détriment du maintien du lien social. Ce changement amène à renouveler la réflexion sur le bénévolat et à faire émerger de nouvelles propositions. Ainsi, en adhérant à une association sportive, ce n'est pas seulement de l'argent qui est demandé ; cela peut être la mise à disposition de temps pendant la semaine. Par exemple, 75% du temps associatif peut être bénévole, le quart restant étant salarié.

### **Un rôle social et culturel inédit pour les associations sportives**

Des violences nouvelles apparaissent aux bords des stades et concernent aujourd'hui les parents. Les bénévoles sont surtout confrontés aux violences de jeunes et d'enfants. Une nouvelle manière de reconnaître et concevoir l'autorité émerge : le juge reconnaît le droit de correction des animateurs à partir du moment où il y a eu rappel par eux de ce que les jeunes ne doivent pas faire. Ce droit de correction, réponse proportionnelle à l'acte réprimandé, droit que n'ont pas les enseignants, est destiné à protéger le mineur à qui est rappelé le cadre. Le juge peut alors, à l'inverse, sanctionner dans ce cas, un manque d'autorité de l'animateur.

Lors d'événements et de temps sportifs, ouverts à tous, d'autres activités ludiques peuvent voir le jour, par exemple avec le Beach Foug au Grand Fougeray. C'est l'occasion de faire appel au monde de l'entreprise et à la défiscalisation de leurs dons, d'associer le culturel, comme par exemple un jeu de piste au parc de la Tour Dugesclin, d'initier des itinérances culturelles. Le sport, par rapport au culturel, est mieux connu et appréhendé par les collectivités territoriales. Les manifestations culturelles, par exemple avec le Festival de Vilaine qui au bout de trois ans, a cessé son activité, se limite trop souvent à la gestion de cachets des artistes. La question du bénévolat est peu visible et lorsqu'il y a un risque financier, l'association se tourne alors vers la collectivité pour y faire face. Comment anticiper le risque de dépôt de bilan de certaines activités associatives, à forte mobilisation d'adhérents, sportives (motocross de la Bosse) ou culturelles (festival vent de Vilaine) ? Peut-il y avoir une gestion collective d'un fonds par les associations, amorcé par les collectivités locales, sur la base d'une plus forte transparence et d'une gestion en « bon père de famille » ?

### **Retour sur le compte-rendu de la réunion**

Le groupe de travail pense MVS en oubliant PGF (Pays du Grand Fougeray)... sauf pour Beach Foug'. Quid de l'OIS (Office Intercommunal des Sports) de notre secteur ? Quid de la SPL (Société Publique Locale) en place depuis janvier et de son fonctionnement ? Quid des sports proposés hors OCAS et OIS comme les échasses ? Ces états des lieux sont-ils en lien avec le travail de recensement effectué par les employés de la ComCom chargés des sports sous l'égide de M Eric Berton vice-pdt chargé de ce domaine ?

Une réunion axée sur l'offre aux anciens, serait intéressante. Cette offre est également large, en peine et souvent ignorée. Ces activités sont cruciales pour sortir les habitants âgés de l'isolement de leur maison, de leur hameau et parfois de leur vie. Certaines de ces activités sont parfois moquées, tels les thés-dansants ou les concours de palets. On n'imagine pas l'importance de ces pratiques pour le moral de ces habitants qui se sentent oubliés. Ce sont ces retraités à petit revenu, bien souvent investis dans leurs communes et leurs assocs : belote, tarots, thés-dansants, palets, écoles, anciens combattants, aînés ruraux... autant de moments vitaux pour rencontrer et créer du lien. Trouver une jeunesse prête à être bénévole à l'occasion pour servir les gâteaux et les verres, lier jeunesse d'école et anciens... des petits moments qui apportent de l'émotion. Mettre en valeur un autre Vivre-ensemble dont ils seraient très touchés. (Voir la belle expérience des aînés isolés qui peuvent venir manger à la cantine de Ste Anne sur Vilaine en même temps que les enfants et avec ensuite un temps réservé ensemble et avec le personnel de la cantine). N'est pas mentionnée l'initiative OIS PGF des Olympiades Inter-écoles aux carrières équestres de GF ? Une belle réussite avec les écoles publiques et privées des 4 communes PGF. A dupliquer sur BpLC tellement ça marche bien car les enfants découvrent plus d'une douzaine de sports proposés en assocs près de chez eux.



## **2. Contribution du Conseil de développement pour des propositions d'actions autour du projet de territoire de BpLC les 3 et 10 avril 2018**

### **La question de l'emploi des jeunes et de la mise à son compte**

Comment distingue-t-on l'intérim, le chômage et l'auto-entrepreneuriat ? L'auto-entrepreneuriat a une mauvaise image et un statut « batard » et peut se substituer à de l'emploi salarié (entre l'intérim et le chômage, ou l'emploi au noir). Il ne clarifie pas ce marché du travail. Il peut toutefois y avoir de véritables créations d'entreprise et d'emploi qui passent par ce statut. Un lieu de discussion, type « porte ouverte » avec des entreprises différentes en tailles et en secteurs, pourrait être utile pour clarifier son usage.

La connaissance de la structuration des services liée à l'emploi des jeunes est prioritaire. Le PAE (Point Accueil Emploi), le PIJ (Point Information Jeunesse) constituent des pôles qui conseillent sur l'emploi des jeunes pris dans sa globalité. Le PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) passe par ces structures. Or on constate qu'il y a de moins en moins de déplacements physiques de la part des jeunes (et des moins jeunes) pour s'informer.

Il y a également les représentations des chambres consulaires, CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat), CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) qui ont une place prépondérante et utile.

Souvent, la mairie est le lieu où les informations sont recherchées par les jeunes. Elles sont souvent déconnectées des services dédiés et les jeunes y trouvent de moins en moins l'information souhaitée. Un changement de mode de fonctionnement est à instaurer : faire en sorte que chaque contact établi en mairie (voire ailleurs) soit suivi, surtout en ce qui concerne les jeunes. On constate que dans de multiples réseaux, des retraités s'investissent pour aider les jeunes sur le plan de l'emploi ou de la création d'entreprises et leurs démarches. Il s'agit de mieux connaître ces réseaux pour les rendre plus actifs en y orientant les jeunes.

Un autre constat plus alarmant est l'usage généralisé du paiement au noir chez les artisans ruraux. Cela ne favorise pas le développement économique, ni l'emploi et renvoie aux mêmes questions posées par le statut de l'auto-entrepreneuriat. Quant à l'emploi des jeunes dans le territoire, un parallèle peut être fait avec la recherche de stages. La plupart des entreprises, quelle que soit leur taille, répondent peu à cette demande. Les jeunes ont des difficultés à franchir la porte de ces entreprises, et bien souvent ne tentent pas cette première rencontre. Comment faciliter ces relations ? Peut-on promouvoir un lieu identifiable où jeunes et entreprises puissent se croiser. ? Quels rôles pour les retraités aidants ? pour le Rotary club par exemple ?

### **Les entreprises du territoire, leur développement et les innovations sociales et culturelles**

La communauté de communes dispose de peu de personnel pour cette mission et pour les mairies, le vide s'impose. Le Grand Fougeray, avec Stéphanie Courtois, ont mis en place des actions nouvelles, en participant dans les salons (celui de Bain sur Oust notamment) à l'accueil. Un camion itinérant du « Goût d'ici » regroupant une agriculture paysanne, peut inciter à davantage de transformation des produits et ouvrir sur de nouveaux emplois. Toutes les pistes collectives d'information et de diffusion sont à privilégier. Un guide pratique à diffuser et à réactualiser tous les ans, téléchargeable également, ainsi que des informations dans la revue de BpLC, Vues d'ici, faciliteraient ces actions.

La quête de sens pour les habitants du territoire est au cœur de la démarche. Un listing des entreprises existe à partir des informations de la CMA et de la CCI. Un schéma de cohérence touristique pourrait avoir sa place. De même, le recensement de tous les événements éphémères pourrait être incitatif et développer de nouvelles ressources. Dans ce nouveau portrait de territoire, comment donner toute leur place aux habitants et faire en sorte qu'ils en soient les ambassadeurs ? Si les habitants se plaisent dans leur territoire, leur « cartographie sensible » des activités et des espaces qu'ils valorisent pourrait être dressée. De même que ceux qu'ils rejettent ? Cette action pourrait être prioritaire pour le projet de territoire. Dans ce registre, et sur le plan culturel, de nombreuses associations ont rénové des éléments de patrimoine, notamment des petites chapelles. Ce serait l'occasion de mettre en valeur ces actions qui ont jusqu'alors peu donné lieu à des articles. Il y a à ce titre absence d'une politique touristique.

Quant à l'installation de nouvelles activités, l'insatisfaction est forte par rapport à une politique d'accueil peu visible. Des pistes nouvelles peuvent être recherchées, par exemple avec le local commercial éphémère. Des artisans s'installent pendant 15 jours dans un local en centre bourg et apportent un souffle nouveau à la vie locale. Cette venue peut être le point de départ d'un nouveau dynamisme, repérable tant par la population résidente que par les personnes extérieures venues pour les services et produits à vendre. Les élus ont une carte à jouer dans ce développement qui conforte l'attractivité de centres bourgs. Une couturière du Grand Fougeray, Annette Josselin, est prête à donner du temps pour initier de tels locaux éphémères. Le relais doit aussi être pris par des unions de commerçants et des associations dynamiques. Le café peut alors trouver une nouvelle place pour relier des populations distinctes et jouer son rôle de lieu de vie. Cette animation où les sports, la vie associative s'y inscrivent, redynamise le commerce local. La mixité sociale n'est pas toujours bien acceptée en milieu rural. Des changements de comportement sont à introduire avec un peu plus de sourire dans les relations. C'est ainsi que peut se réintroduire de l'humain dans les services de centres bourgs.

D'autres perspectives sont à promouvoir. Les marchés sont également à revoir. Ils font partie aussi de l'activité touristique, par leur animation. Les emplacements à 40€ ne facilitent pas la venue d'activités commerciales qui démarrent. Entre midi et 14h, dans les plus grandes entreprises, peuvent être exposés des produits susceptibles d'intéresser des salariés. Quant aux changements de comportements et la prise en compte des disparités sociales, les fins de marché, ou le commerce alimentaire de moyenne et grande surface, peuvent mettre à disposition du public des bacs anti-gaspi, des caisses à prix cassés de produits frais non vendables. C'est une autre conception des relations sociales à instaurer qui redonnent un rôle social sur le territoire aux acteurs économiques et qui loin de compromettre son activité commerciale, le conforte.

La liste des changements susceptibles de se réaliser, est loin de s'arrêter là. Quand tous les acteurs sont préoccupés par la bonne alimentation de la population d'un territoire, ils sont également concernés pour rendre lisible l'accompagnement à l'emploi des jeunes, leurs logements face à la précarité d'un bon nombre d'entre eux, et de couples notamment. On entre alors dans un nouveau champ social et citoyen pour une transition écologique voulue et non pas subie.

### **3. Contribution d'un groupe d'acteurs de la jeunesse du territoire au projet architectural de la Maison des services jeunesse réuni à Bain de Bretagne le 26 septembre 2018**

**Mots clés, usages des lieux et quelques éléments débattus par le groupe (éducateurs et animateurs notamment) pour alimenter le projet architectural**

#### **Le SIJ (Service Informations Jeunesse) : circulations, lieux ouverts et possibilité d'usages d'espaces confidentiels**

Il devrait être conçu pour apparaître comme un espace le plus libre possible qui se démarque d'un espace perçu comme trop institutionnel. Il doit y avoir des bureaux susceptibles d'être fermés (2 ou 3, car il n'y aura jamais plus de 3 professionnels à intervenir en même temps). Si l'accueil est informel, le côté confidentiel doit être possible et préservé. Des aspects sanitaires concernant les jeunes peuvent être traités, par exemple la toxicomanie qui n'est abordée dans aucune autre structure. Mais le lieu ne peut être assimilé à un espace médical qui crée un problème pour les jeunes et ne facilite pas leur accès. Aussi, l'information sur la santé est bien présente et doit être donnée ; la consultation avec des professionnels doit y être favorisée, sans pour autant institutionnaliser cet espace par une médicalisation. Les lieux doivent rester ouverts dans leur conception, même si certains espaces peuvent être fermés à certains horaires.

La signalétique doit faciliter l'accès aux différents espaces avec des polices de caractères bien perceptibles et agréables à lire, et des chaises pour se poser. Des exemples de signalétique et d'accueil réussis sont évoqués, tel l'Exploratoire, lieu d'accueil, d'informations (multimédias) en autonomie tous publics, à la Chambre des métiers de Rennes.

Doit être pris en compte le fait que le jeune puisse prendre le temps de se poser et de s'informer. Le lieu multi-accueil s'adresse à un public large, de 13 à 30 ans. Il doit donner envie au jeune d'y accéder en créant de l'attractivité.

L'usage des portables et tablettes est facilité et l'espace permet également par « l'esprit canapé », de se poser ensemble. Ses différents espaces sont perceptibles de l'intérieur, mais peuvent également être partiellement visibles de l'extérieur.

Les différentes circulations qui relient ces espaces peuvent être habitées, avec création de volumes distincts et mise à disposition de banquettes. La réflexion peut être poussée jusqu'à ses usages les plus courants. Il faut penser également que des classes sont appelées à y accéder. Même si des espaces confidentiels seront établis, le principe d'ouverture prime.

#### **L'Espace jeunes : attractivité et envie des jeunes de partager**

C'est un espace pour les loisirs à vocation plus collective et où une animation est mise en place. Il est en lien direct avec le SIJ et l'espace multimédias et facilite l'accès aux informations jeunesse. Le jeune (jusqu'à 17 ans) doit s'y sentir à l'aise et pouvoir glisser par les circulations d'un endroit à l'autre. Le Chorus à Maure est conçu ainsi : on passe d'une activité à l'autre, en traversant la médiathèque. La cuisine intégrée y est ouverte. C'est un espace fédérateur propice aux discussions informelles. N'ayant pas une vocation de production, elle n'est pas astreinte à des normes rigides, favorise naturellement les relations intergénérationnelles et entre professionnels.

Quant à l'ambiance, si un accueil à fond musical peut être mis en place, on doit y trouver des espaces où il n'y a pas de bruit, et des espaces insonorisés. Tous les espaces ne peuvent être

conçus sous le mode « open space » ; des lieux où les jeunes et les moins jeunes peuvent « souffler » sont à prévoir.

L'accueil physique est primordial. Il n'est pas nécessairement en continu. Cela favorise les relations et peut inciter à des échanges collectifs, à utiliser les canapés pour des moments de discussion.

Les jeunes peuvent directement participer à l'aménagement du lieu. Les espaces ne doivent pas être figés. Des hauteurs de tables différentes ou réglables y aideraient. La création d'ateliers de jeunes pour la décoration serait bénéfique : cela permettrait d'utiliser les ressources du territoire, voire la récupération, afin d'introduire régulièrement du changement voulu par les jeunes.

### **L'espace multimédias : un lieu de création culturelle**

L'espace assez grand serait constitué de murs avec de grands tableaux utilisables pour la communication et disposerait d'un grand écran. On devrait pouvoir y entrer à plusieurs. L'absence d'accompagnement permanent serait partiellement compensée par des données en supports miniaturisés. Du matériel y serait associé, telle une Imprimante en 3D, où on puisse toucher la matière, pourrait y trouver sa place, en lien ponctuellement avec un animateur. Les jeunes avec leur téléphone (qui sert à tout sauf téléphoner) ont accès à de nombreuses applications mobilisables dans cet espace. Dans le même esprit coopératif, un atelier vidéo pourrait être expérimenté, avec un espace dédié. Le jeune pourrait connaître les outils numériques mis à sa disposition, temporairement ou sur place. C'est aussi un lieu de création culturelle au sens large.

### **Le fonctionnement : une prise multiple pour les jeunes avec les autres**

Au centre, il pourrait y avoir un mur végétal susceptible d'accueillir des fumeurs qui ainsi, éviteront l'isolement en squattant généralement l'extérieur. Une cascade pourrait y être implantée ou toute autre recherche d'ambiance environnementale. Les locaux techniques ou de stockage sont à imaginer.

La maison de services jeunesse a un label. Une charte d'utilisation est à rédiger, du type de celle de la MJC de Bréquigny à Rennes. L'amplitude horaire devrait y être large. L'accueil pourrait être pris en charge par séquence temporelle par chaque institution utilisatrice. La possibilité d'un emploi partagé devrait être questionnée.

L'accueil est un élément essentiel. Il doit favoriser l'intergénérationnel mais aussi l'interculturel, par exemple avec l'intégration et la participation de jeunes migrants aujourd'hui bien présents dans le territoire.

Des atmosphères différentes peuvent faciliter les relations. On peut jouer sur la hauteur des plafonds pour créer des volumes distincts, des coins où les jeunes peuvent avoir la possibilité d'être par terre, avec des tables basses et des tapis adaptés. Des petits sièges, voire des hamacs peuvent y trouver leur place. L'idée du café, salon de thé, tisanderie informelle (au-delà de la cuisine) constitue un support relationnel qui pourrait être le ciment de cet espace multi-accueil.

#### **4. Parcours résidentiels et énergie (habitat et mobilité) : enquête et grille de questionnement**

##### **Une question d'intérêt général, la transition énergétique, qui appelle à renouveler la citoyenneté locale à travers des relations villes campagnes revisitées ?**

Comment évoquer la transition énergétique dans un territoire, le PVV, qui ne cesse de se recomposer ? Deux espaces s'y distinguent. Le premier, à forte croissance démographique, est sous l'emprise urbaine de l'agglomération rennaise, alors que dans le second, plus éloigné, et où l'habitat rural plus ancien domine, voit ses emplois traditionnels s'amenuiser (ouvriers, commerçants et artisans). Dans cette opposition, la ville et les urbains sont aussi les plus grands consommateurs d'énergie, et leurs impératifs prévalent sur ceux des ruraux. Les énergies renouvelables intermittentes, telles qu'elles ont été conçues, se sont largement diffusées sur ce territoire et interrogent une politique, avec ses acteurs publics et privés. Des temporalités distinctes apparaissent : celles des investisseurs, des collectivités territoriales, des politiques publiques nationales et européennes, des habitants résidents à proximité, des agriculteurs, etc. Rares sont les espaces de sérénité qui permettent d'aborder localement le débat énergétique : produire de l'énergie renouvelable, réduire la consommation énergétique et en même temps pallier la question de leur intermittence.

Ces énergies renouvelables intermittentes ont un coût : les ressources financières sont prises sur la consommation des ménages par le biais de la taxe CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) en constante augmentation, soit 16% de la facture d'électricité, pour les surcoûts dus principalement aux énergies renouvelables intermittentes. Cette CSPE est assumée surtout par les ménages les plus pauvres qui disposent du chauffage électrique et n'ont pas rénové thermiquement leur logement.

Comment inscrire une coopération où les conflits sont présents entre tous ces acteurs, dans la planification d'une politique énergétique locale ? La confiscation locale du débat public sur les choix énergétiques, interroge et crée des situations nouvelles de violence (symbolique et réelle) avec l'apparition de conflits qui sont loin de s'éteindre dans des territoires ruraux en déshérence. Ces actions menées dans le cadre de la transition énergétique doivent se décider collectivement et le dialogue doit reprendre vie dans le monde rural où l'environnement apparaît comme porteur de nouveaux enjeux urbains. Cela peut se manifester par l'émergence d'une altérité rurale où la place des énergies deviendrait centrale. Pour aller plus loin, il convient de ne pas opposer urbains et ruraux, mais de construire de nouvelles relations où les questions d'environnement et énergétiques ont toute leur place.

##### **Précarité énergétique et état du parc de logements dans les deux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) du Pays des Vallons de Vilaine (PVV) au dernier recensement INSEE**

Afin d'alimenter ce débat, un premier aspect sera traité pour aborder au niveau du PVV, une politique énergétique favorisant la sobriété énergétique qui prendra en compte l'état de l'habitat rural dans toutes ses composantes (dont le logement social), ses consommations en énergie. Dans la cartographie réalisée, sont prises en considération les évolutions du nombre de logements pour chaque commune du Pays des Vallons de Vilaine (en fonction des données INSEE disponibles) de :

- la densité au km<sup>2</sup> du nombre d'habitants (1968-1990-2014)
- le nombre de logements (1968-1990-2014)
- l'ancienneté des habitations en 2014 (avant 1990)

Pour appréhender les situations de précarité énergétique des ménages, il convient de croiser ces données avec les tableaux INSEE par commune suivants :

- le pourcentage de logements en tout-électrique en 2014
- le revenu fiscal médian en 2014

Suivra une première analyse exhaustive de l'état de précarité énergétique au regard du logement dans le territoire du PVV.

Dans une logique d'action du Conseil de développement qui a initié par auto-saisine un atelier de la transition écologique, le premier volet démarrera par la lutte contre la précarité énergétique qui s'inscrira directement dans le cadre de la PLRH – Plateforme locale de Rénovation de l'Habitat - mise en place par le Pays des Vallons de Vilaine (cinq villes centres avec permanence : Bain de Bretagne et le Grand-Fougeray en ce qui concerne l'Epci BpLC, Guipry-Messac, Guichen et Val d'Anast pour l'EPCI VHBC).

Pour cela, débutera une enquête exhaustive sur deux hameaux ruraux de la commune de Tresboeuf, l'une près du bourg à la Pelletrie, l'autre dans l'enclave à Pussac, jouxtant Ercé en Lamée, composées en très grande partie de logements anciens. L'état des logements, la taille des ménages, l'âge et l'ancienneté résidentielle des habitants, les revenus et les PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles), leur consommation énergétique (chauffage et mobilité) sont à étudier de façon à mettre ensuite en place un dispositif de recueil de donnée pour les autres communes et d'action pour le PLRH.

## **Enquête énergie Tresboeuf à partir de deux hameaux : Pussac et la Peltrie**

### **Première présentation de la population enquêtée**

Le hameau de Pussac est composé de 13 maisons. On compte également bas Pussac, avec 5 maisons. Le hameau de la Peltrie se compose de 10 maisons en y incluant la petite Ganchère. Au total, ce sont moins d'une trentaine de logements (28), occupés souvent par des personnes âgées, soit en comptant 2,5 habitants par maison, un maximum de 70 habitants, ce qui représenterait près de 6% de la population tresbourgeoise.

Du point de vue socio-économique, cette population est relativement âgée, avec des revenus moyens, voire modestes et il n'y a quasiment pas de constructions récentes (moins de 15 ans).

A Pussac, le mode de chauffage est le poêle à bois (quelques-uns à granulés), la cheminée. Le chauffage électrique est présent. Le gaz y est rare. Un premier recensement donnerait sur 13 maisons un chauffage essentiellement composé de : poêles (5), cheminées (3), radiateurs électriques (4).

### **Guide d'enquête**

L'entretien, s'il est acceptée, est semi-directif (pas de questions, ni cases à cocher), ne dépasse pas une heure, et porte sur deux volets : le logement et la mobilité.

Si l'enquête se réalise à domicile, bien des indications sont directement visibles (type de chauffage, isolation, garage), ce qui facilite la compréhension du mode de vie. L'enquête, est anonyme, non intrusive, et a pour objet, de mieux comprendre les choix ou non choix en matière d'équipements, des modes de chauffage et de déplacement, et les réflexions à ce

sujet des habitants rencontrés. Sont pris aussi en compte l'âge, la profession, la composition des ménages, l'ancienneté dans le logement.

### **A. La consommation énergétique du logement**

Le parcours résidentiel et l'évolution du mode de chauffage en fonction de la famille :

- ce qu'a connu le résident dans son enfance (ses parents),
- ce qu'il a eu au début de sa vie familiale,
- les changements réalisés,
- l'évolution possible et souhaitable en fonction de l'avance en âge ou de changements familiaux

Les coûts aujourd'hui de la facture énergétique et leur évolution

- dans les équipements (radiateurs, cheminées, poêles, chaudières, etc.)
- dans la consommation énergétique : estimation annuelle et évolution

Les changements possibles ou souhaitables en matière de confort par le chauffage:

- en fonction de l'évolution de la taille de la famille,
- de l'avance en âge
- de l'augmentation du prix des combustibles

Les avantages et les freins au changement

- l'isolation : perception de son état et du coût du changement éventuel envisagé
- le mode de chauffage souhaitable et le coût si changement, de ce choix

Autres éléments non abordés importants à prendre en compte

### **B. Le coût des transports et des déplacements**

Évolution des mobilités dans le parcours résidentiel

- Ce qu'a connu le résident dans son enfance (parents)
- Lors de ses études et ses premiers emplois
- Lors de sa vie de famille (conjoint, enfants)
- Sa vie professionnelle (et son conjoint)

Le coût actuel des transports

- Pour le résident et sa famille (automobiles, transports collectifs, autre mode de déplacement, ...)
- Évolution des distances parcourues depuis 10 ans et des moyens de transports
- Évolution du budget transports (achat véhicules, assurances, entretien,

Les changements possibles et envisageables

- Voitures plus économes, abandon d'un véhicule,
- covoiturage, transports collectifs,
- Les changements dans les itinéraires (moins fréquence, appel au voisinage, à de nouveaux collectifs, ...)
- Les cycles à moteur, le vélo et le retour à la marche

Autres éléments non abordés importants à prendre en compte ?

### **C. La perception des conséquences du mode de consommation énergétique lié au chauffage et aux transports :**

- dans le développement durable et le réchauffement climatique ?
- quels projets entre usagers et collectivités mettre en œuvre ?

**5. Un bilan de ces 9 premiers mois de travail du CoDev de BpLC : Vers un nouveau fonctionnement du CoDev de BpLC ? par Jean-Marc Vanhoutte co-président (collège associations)**

Est à souligner la qualité de la mobilisation de chacun d'entre nous pour investir cet espace de dialogue et de construction pour la vie collective de notre territoire. Les ateliers liés au projet de territoire, les rencontres jeunesse et autres, ont demandé du temps, des déplacements, de la disponibilité et de la réflexion. Mais j'ajoute que notre rôle, même précisé par la loi NOTRe, est consultatif et non décisionnaire. Ses membres sont quasiment auto-désignés, ce qui n'est pas un obstacle, bien au contraire, mais oblige à savoir que leur force vient de leur liberté d'expression et de la possibilité de la faire partager. Il est donc impératif de faire entendre des conceptions différentes, des controverses, des contributions alimentant le débat et les connaissances du territoire. J'ajouterai que cette contribution, pour être utile, doit être également partagée avec les habitants et ne peut en aucun cas, relever du secret (une des causes de l'opposition aux représentations du CoDev du pays). C'est sans doute là notre force, à condition de bien l'utiliser. Ce ne peut être que dans ce cadre étroit de relations avec les habitants que le CoDev peut constituer un nouvel espace de co-construction de politiques et d'actions publiques où nous avons toute notre place. Le travail fait en direction de la jeunesse avec les équipes en place va dans le même sens et débouche sur des constructions communes. Notre CoDev y a été très actif. Là ne s'arrête pas l'action du CoDev. La spécificité du CoDev de BpLC est d'avoir refusé une présidence, en instituant une co-présidence tournante avec les trois collèges : associative, économique et citoyenne et où chaque membre du bureau aurait un passage à la co-présidence au cours des trois ans. La démission collective du bureau revient à revenir au système traditionnel en empêchant ce passage inédit dans la citoyenneté. Pour ma part, ce n'est pas une restriction de liberté, puisque le travail engagé, d'abord par la participation au CUP, puis du PCAET et du CCLD et enfin des actions en faveur de la jeunesse (participation au diagnostic jeunesse à VHBC et lien avec le JeTTTrans à BpLC), se poursuit. La démission collective du bureau n'est à ce titre, pas celle du CoDev. Il est dommageable, à ce niveau, que nous n'ayons pas passé plus de temps à parler des actions réalisées et en cours, de faire nos bilans respectifs, ce que n'ont pas manqué de souligner les 3 présidents quant à l'arrêt de la mise à disposition de l'animatrice et d'éventuels financements. Raison de plus pour valoriser la ligne directe entre citoyenneté et proposition d'actions pour l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire. La transformation du bureau en comité d'animation participatif ouvert à tous les habitants, va dans ce sens, et ouvre de nouvelles possibilités qui ne nous lient pas à un mode de fonctionnement et de financement traditionnels. Cette ouverture, qui peut aller de pair avec une démission collective, nous permet de communiquer positivement, en proposant de nouvelles pistes d'actions relayées plus directement par les habitants. Ce nouveau mode qui suit la co-présidence tournante en la supprimant, apporte une nouvelle manière d'opérer directement avec les habitants. C'est ce projet que je compte défendre, à partir précisément de nos bilans respectifs et communs depuis notre entrée en fonction au CoDev.



## 6. Radio Laser : interview CoDev de BpLC en podcast

### Bretagne Porte de Loire Communauté : un Conseil de Développement tourné vers l'intérêt de tous

Mercredi 7 Février 2018

Bretagne Porte de Loire Communauté a vu naître ses derniers mois un Conseil de Développement, dans lequel réflexions, dialogue et apprentissage sont les maîtres mots. Le but? Favoriser le vivre-ensemble et créer du lien entre toutes les strates de la société. Présentation.



#### **Nos invités :**

**Arnaud Gadbin**, co-président et membre du collège citoyen

**Jean-Marc Vanhoutte**, co-président et membre du collège association

**Jean-François Mercier**, membre du collège économie

**Florian Le Bars**

Source :

<https://www.radiolaser.fr>